

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 193 Budget participatif "Espaces de travail publics" - Subvention (110.000 euros) et convention avec la S.A.S StudySpace.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions d'investissement à un organisme dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif "Espaces de travail Publics" et de l'autoriser à signer des conventions avec cet organisme ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 mai 2019,

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le projet de convention avec la S.A.S StudySpace, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 110.000 euros est attribuée à la S.A.S StudySpace, domiciliée 4 rue du Fer à Moulin, 75005 Paris (SIMPA : 192772/dossier 2019_08106).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO